



COMMUNIQUÉ

FORCE OUVRIERE JUSTICE

Compte rendu détaillé de la bilatérale DSD

Le 7 mai 2026 s'est tenue La bilatérale entre la DSD et le syndicat **Force Ouvrière Justice** afin d'aborder les nombreuses problématiques remontées par les personnels concernant la sécurité, les conditions de travail, la surpopulation carcérale et les difficultés quotidiennes rencontrées sur l'établissement. **Force Ouvrière Justice** a porté l'ensemble des inquiétudes et demandes exprimées par les agents.

Concernant la problématique des drones :

La direction a confirmé qu'un tableau de suivi est tenu quotidiennement par la cellule sécurité puis transmis à la DI. Les bâtiments les plus touchés sont actuellement D4, D3 et D1. Des fouilles régulières sont menées avec la gendarmerie ainsi que des fouilles sectorielles ciblées, notamment sur la tranche horaire de 1h00 à 4h00 du matin. Les ERIS et les FSI travaillent conjointement sur cette problématique.

Force Ouvrière Justice a proposé l'installation de filets anti-drones. La DSD valide le principe et étudie actuellement sa faisabilité technique. Concernant la demande d'équipes dédiées de nuit pour la neutralisation des drones, la direction comprend cette demande mais rappelle les difficultés d'effectifs actuelles.

Force Ouvrière Justice a également demandé un état des lieux des vitrages des miradors, galeries et postes stratégiques ainsi que l'installation de portiques à ondes millimétriques capables notamment de détecter les lames en céramique.

Concernant le maintien de l'ordre :

Force Ouvrière Justice a rappelé que certaines interventions, notamment sur les cours de promenade, relèvent du champ de compétence des ERIS. La DSD souhaite former davantage les agents tout en rappelant respecter les compétences spécifiques des équipes spécialisées.

Force Ouvrière Justice a alerté sur les dérives possibles concernant certaines missions ELSP lorsqu'elles viennent en soutien des PREJ ou des ERIS au détriment de leurs missions premières de sécurité en détention.

La DSD prend pleinement en considération les sollicitations des ELSP, qui peuvent parfois impacter l'exercice de leurs missions principales au sein du service. Toutefois, elle tient également à souligner que les ELSP ont fait remonter l'intérêt et le plaisir qu'ils trouvent à découvrir d'autres missions, notamment en soutien aux PREJ et aux ERIS.

Les rotations DPS devraient progressivement reprendre.

Concernant les portes crantées sur les promenades :

Des devis sont actuellement en cours.

La surpopulation carcérale a été largement abordée. Le taux d'occupation actuel est de 182 %, soit 4 923 personnes détenues.

Concernant les matelas au sol :

- D1 : 85
- D2 : 45
- D3 : 97
- D4 : 170
- D5 : 90

Force Ouvrière Justice a dénoncé les conséquences directes de cette situation sur les conditions de travail, les violences et la sécurité des personnels.

Concernant les cellules bloquées :

Le parquet a été relancé. Des pénalités sont appliquées aux partenaires extérieurs en cas de retard concernant les travaux et la restitution des cellules. Une réflexion est menée concernant la gestion des triplettes et quadruplettes.

Force Ouvrière Justice demande que la gestion sécuritaire renforcée soit recentrée sur les triplettes contraintes.

Notre organisation a également rappelé l'importance de disposer d'ails dédiées pour les profils psychiatriques nécessitant un encadrement spécifique et un suivi médical adapté.

Force Ouvrière Justice a insisté sur la notion d'impossibilité de faire au regard des difficultés rencontrées quotidiennement par le corps d'encadrement.

Concernant les sanctions disciplinaires :

Force Ouvrière Justice rappelle que les sanctions doivent être exécutées dans leur intégralité et refuse une disparition progressive du quartier disciplinaire au profit de sanctions alternatives.

Force Ouvrière Justice demande une expérimentation au bâtiment D3 concernant la continuité des sanctions provisoirement suspendues ainsi qu'une révision de la note sur la non-poursuite des sanctions.

Notre organisation demande également :

- un état des lieux des vitrages du QD ;

- le renouvellement des ICOM du QI ;
- une réflexion sur l'isolement des agents de nuit ;
- le respect des consignes concernant le port des bombes incapacitantes et des menottes ;
- une vérification des systèmes d'aération avant l'été.

Concernant les zones excentrées comme la guérite ou l'abri familles :

Force Ouvrière Justice demande la mise en place de procédures POI/PPI adaptées ainsi qu'une révision du plan d'évacuation de la PEP.

Force Ouvrière Justice demande également :

- un état des lieux général des caméras du site ;
- une zone de stockage sécurisée pour les agents de la MAF.

Notre organisation a aussi demandé :

- le renouvellement et la dotation des GPL ;
- la mise en fonction rapide du scanner palettes ;
- la formation de nombreux formateurs IRIS ;
- des formations contre les fraudes documentaires ;
- des formations avec les douanes concernant les contrôles de marchandises et de camions.

Force Ouvrière Justice considère que les compétences des douanes pourraient utilement compléter ponctuellement les dispositifs déjà menés avec la gendarmerie.

Enfin, concernant la PEP :

Force Ouvrière Justice demande la mise en place d'un système de badges visibles permettant l'identification rapide des intervenants extérieurs. La DSD reconnaît la complexité des missions exercées par les agents PEP et indique réfléchir à des améliorations afin de les accompagner davantage dans leurs missions.

Force Ouvrière Justice continuera à défendre les personnels, à faire remonter les difficultés du terrain et à proposer des solutions concrètes afin d'améliorer la sécurité, les conditions de travail et le fonctionnement de l'établissement.

Notre organisation tient également à rappeler sa volonté d'être totalement transparente auprès des agents concernant les interventions réalisées et les démarches engagées dans l'intérêt du bien commun.

Adresse du Bureau local : Espace Base Vie
07 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : fo.cp-fleury-merogis@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [FO Justice Fleury-Mérogis](https://www.facebook.com/FOJusticeFleuryMerogis)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 15 mai 2026

